



**RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF DU RÉSEAU
DES FEMMES PARLEMENTAIRES DES AMÉRIQUES**

**ÎLE MARGARITA, VENEZUELA
22 FÉVRIER 2003**

RECOMMANDATION EN FAVEUR DES FEMMES AUTOCHTONES

Conformément à la déclaration de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) relative aux soins élémentaires de santé, ainsi qu'aux résolutions adoptées lors de différentes conférences internationales dans le cadre desquelles il a été convenu de favoriser l'amélioration des services de santé et l'accès accru de ces services à toute la population, le Réseau des femmes parlementaires des Amériques déclare qu'il faut accorder aux peuples autochtones les soins de santé, les ressources et le cadre législatif adéquats afin d'assurer aux femmes autochtones un traitement équitable et de qualité en matière de santé, d'éducation et de développement social.

En Amérique latine, il existe des régions autochtones prioritaires. La COPA, en tant qu'organisme inclusif, est consciente des besoins en matière de soins et de représentation des femmes. Dans son programme, elle s'engage donc à favoriser le dossier des femmes autochtones afin de contribuer à résoudre les problèmes auxquelles elles sont confrontées.